النَّصَائِحُ الْمُفِيدَةُ فِي تَحْرِيمِ الْغِيبَةِ وَ النَّمِيمَةِ

Des Conseils Profitables sur l'Interdiction de la Médisance et la Calomnie.

« an-nasâ ihu-lmufîdatu fî tahrîmi-lghîbati wa-nnamîmati »

de

محمد بن سليمان العليط

Muhammad *fils de* Sulaymân Al-'Alît

Edité [en arabe] sous l'inspection de

الرِّئَاسَةِ الْعَامَّةِ لِلْبُحُوثِ الْعِلْمِيَّةِ وَ الإِفْتَاءِ

الإِدَارَةُ الْعَامَّةُ لِمُرَاجَعَةِ الْمَطْبُوعَاتِ الدِّينِيَّةِ

الْمَمْلَكَةُ الْعَرَبِيَّةُ السُّعُودِيَّةُ

La Présidence Générale des Recherches Scientifiques et des Avis Juridiques.

Administration Générale de la Révision des Imprimés Religieux.

Royaume d'Arabie Saoudite

Traduit par

Abû Luqmân Al-Djazâ irî

SOMMAIRE

Certaines personnes peuvent avoir du mal à comprendre le mode de transcription que j'utilise pour transcrire l'arabe en lettres latines. Voici le détail à travers ce tableau :

PRONONCIATION TRANSCRIPTION	NOM	LETTRE ISOLEE
A - a	ALIF	أ
B – b	BÂ'	ب
T – t	TÂ'	ت
TH – th	THÂ'	ث
DJ – dj ou J – j	DJÎM	ج
H - h	HÂ'	ح
KH – kh	KHÂ'	خ
D – d	DÂL	د
DH – dh	DHÂL	ذ
R – r	RÂ'	ر
Z – z	ZÂY	ز
S – s	SÎN	س
CH – ch	CHÎN	ش
S – s	SÂD	ص
D – d	DÂD	ض
T – t	TÂ'	ط
Z – z	ZÂ'	ظ
ʿ *ou* ʾ *(avant ou après les lettres A, U et I)*	ʿAYN	ع
GH – gh	GHAYN	غ
F – f	FÂ'	ف
Q – q	QÂF	ق
K – k	KÂF	ك
L – l	LÂM	ل
M – m	MÎM	م
N – n	NÛN	ن
H – h	HÂ'	ه
W – w	WÂW	و
Y – y	YÂ'	ي
VOYELLES LONGUES		
Â – â	ـــا ou ـــى	
Û – û	ـــو	
Î – î	ـــي	

Je dédie cette traduction à ma douce mère,

mon très cher père,

et à ma bienveillante épouse.

Qu'Allâh le Très-haut me les préserve de tout mal.

Âmîn !

AVERTISSEMENT

Au Nom d'Allâh le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.

Que la Paix soit sur vous, la Miséricorde d'Allâh ainsi que Ses Bénédictions.

Que la Prière et le Salut d'Allâh soient sur le Dernier des Prophètes et Messagers ; Muhammad le loyal, sa Famille purifiée, ses Nobles Compagnons et sur tous Ceux qui suivent leurs pas jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant.

J'ai trouvé l'épitre intitulée : « النَّصَائِحُ الْمُفِيدَةُ فِي تَحْرِيمِ الْغِيبَةِ وَ النَّمِيمَةِ / *Des Conseils Profitables sur l'Interdiction de la Médisance et la Calomnie.* » formidable et malheureusement d'actualité... Elle est succincte et va droit au but ce qui permet de l'assimiler facilement. C'est pour cela que j'ai jugé bon de la traduire à mes frères et sœurs. J'ai aussi pris le soin d'ajouter des notes pour citer les références des ahâdith, quelques définitions et des commentaires de Gens de science.

La traduction des versets coraniques reste approchée : j'ai utilisé celle du Complexe du Roi Fahd -qu'Allâh lui fasse miséricorde-. Pour croître le vocabulaire arabe de mes frères et sœurs, j'ai, quand cela m'a semblé nécessaire, transcris le mot en phonétique entre parenthèses.

Cette traduction est ma propriété exclusive. Il est formellement interdit de la commercialiser sans mon accord, la modifier, la recopier… Quant à ceux qui mangent le droit des autres, ils auront de véritables comptes à rendre le Jour des Comptes et risquent lourd.

Je vous invite à répandre sur Internet cette épître (sous format PDF) et à l'imprimer pour en faire profiter votre entourage.

Par ailleurs, j'informe mes frères et sœurs qu'il s'agit d'une première édition (en langue française). Je reste un être humain très faible : toutes vos remarques, corrections et suggestions seront prises en compte pour la prochaine édition in châ' Allâh. Pour me contacter, je vous communique l'adresse électronique suivante : mukhlisun@hotmail.com

Finalement, je tiens vivement à remercier une sœur pour avoir révisé ma traduction. Qu'Allâh le Très-haut, lui accorde Son Agrément et Sa Satisfaction. Âmîn.

Cet effort de traduction a été commencé le *lundi 15 du mois de Dhû-lhijjah 1428 de l'Hégire* (24/12/2007 G.) et a été achevé par la Grâce d'Allâh le *samedi 20 du mois de Dhû-lhijjah 1428 de l'Hégire* (28/12/2007) dans la Sud de la France (Hérault).

Seigneur Tu es notre Adoré. Pardonne-nous nos péchés secrets et apparents, grands et petits. Nous cherchons protection auprès de Toi contre les affres de la mort, le châtiment de la tombe, l'humiliation le Jour des Comptes, Ton Courroux, Ton Feu, le mauvais penchement de la balance, la remise du livre de la main gauche et le trébuchement sur le Pont.

INTRODUCTION

La louange est à Allâh, nous Le louons, nous sollicitons Son Aide, Son Pardon et cherchons protection auprès de Lui conte les maux de nos personnes et [le mal] de nos mauvaises actions. Celui qu'Allâh guide, point d'égarement pour lui et celui qu'Il égare, point de Guidé pour lui. Je témoigne qu'il n'y a de divinité si ce n'est Allâh, l'Unique sans associé et je témoigne que Mu<u>h</u>ammad est Son Serviteur et Messager.

Et puis,

Il s'agit là, d'un modeste aperçu (nabdhah) touchant à l'interdiction de la médisance (ghîbah), la calomnie (namîmah) et la clarification (bayân) de leur prohibition ainsi que la mention de preuves (adillah) du Noble Coran, de la Sunnah[1] et du Consensus[2] des Savants sur le sujet.

L'auteur de [la] composition de cet aperçu, a purement porté conseil [à l'ensemble] des musulmans d'après la parole du Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui- :

« La Religion est conseil. »

Je supplie Allâh afin qu'Il rende [cet aperçu, une œuvre] exclusive (khâli<u>s</u>ah) pour Sa Noble Face et qu'elle soit profitable à nos frères musulmans.

Que la Prière et le Salut d'Allâh soient sur notre Prophète Mu<u>h</u>ammad, sa Famille et ses Compagnons.

[1] C'est-à-dire, la Tradition Prophétique. Il s'agit des paroles, actes et de la vie du Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui-. N.D.T.
[2] En arabe : « *al-idjmâ'* ». Il s'agit de l'unanimité des Savants. N.D.T.

L’INTERDICTION DE LA MEDISANCE DANS LE CORAN

Allâh -Gloire à Lui et élevé soit-Il- a dit :

(Ô vous qui avez cru ! Evitez de trop conjecturer[3] [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n’espionnez pas ; et ne médisez pas (lâ yaghtâba) les uns des autres. L’un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? [Non !] vous en aurez horreur. Et craignez Allâh. Car Allâh est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux.)

(Coran : 49/12)

Ibn Kathîr -la Miséricorde d’Allâh sur lui- a dit dans son exégèse (tafsîr) : « Il y a là, une interdiction (nahy) de la médisance et le Messager d’Allâh -Prière et Salut d’Allâh sur lui- l’a expliqué dans le hadîth rapporté par Abû Dâwud[4] de Abû Hurayrah -l’Agrément d’Allâh sur lui- qui dit : Lorsque le Messager d’Allâh -Prière et Salut d’Allâh sur lui- fut questionné au sujet de la médisance il répondit :

« C’est mentionner sur ton frère ce qu’il déteste [voir révélé sur son compte]. »

On [lui] dit : « Et si ce que je dis à son sujet est vrai ? » Il dit -Prière et Salut d’Allâh sur lui- :

« Si cela s’avère vrai, alors tu l’auras dénigré et si cela est faux tu l’auras faussement accusé (bahattahu[5]). »

(Rapporté par Muslim). »

[3] Conjecturer ; d’après *« Le Petit Robert »*, c’est : « croire, juger par conjecture. > Présumer, soupçonner, supposer. […] » et la conjecture, c’est une : « opinion fondée sur des probabilités ou des apparences. > Hypothèse, supposition. […] ». N.D.T.
[4] Sahîh. Voir aussi : *« sahîh sunan abî dâwud »*, hadîth n° 4874. N.D.T.
[5] Ou : *« […] tu l’auras diffamé. »*. N.D.T.

SON INTERDICTION DANS LA SUNNAH

[Les gens la pratique] plus qu'ils ne l'évitent (tuhsar) et elle est courante plus que l'on peut croire. Nous mentionnerons à son sujet ce qu'il nous sera possible si Allâh veut :

Dans son chapitre intitulé : *« Chapitre de la médisance. »*, dans son « *Authentique* », Al-Bukhârî -la Miséricorde d'Allâh sur lui- [cite] la Parole d'Allâh le Très-haut :

([…] ne médisez pas les uns des autres […])

(Coran : 49/12)

Ensuite, il mentionna dans [même] le chapitre, le hadîth[6] de Ibn ʿAbbâs -l'Agrément d'Allâh sur eux deux- : « [Une fois] le Messager d'Allâh -Prière et Salut d'Allâh sur lui- passa près de deux tombes et dit :

« Ces deux [morts][7], sont dans le châtiment et [la raison] n'est pas grande (kabîr[8]). Celui-ci ne cherchait pas à se préserver (lâ yastatir)[9] de son urine quant à l'autre il médisait [par-ci et par-là auprès des gens]. »

Puis, il demanda [à ce qu'on lui amène] une palme[10] de palmier (ʿasîb) [encore] verte. [Ensuite,] il la coupa en deux et planta [une moitié] sur [la tombe de l'un et l'autre moitié sur celle de l'autre]. [Enfin,] il dit :

« [J'ai fais ceci] dans l'espoir [qu'Allâh] allège [leur souffrance] tant qu'elles ne sèchent[11] pas. »

Al-Hâfiz Ibn Hadjar -la Miséricorde d'Allâh sur lui- a dit[12] : « Ahmad et d'autres[13] ont rapporté de Abî Bakrah -l'Agrément d'Allâh sur lui- qui dit : « Le Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui- passa près de deux tombes et il dit :

---

[6] Sahîh. Voir : « *sahîh al-bukhârî* », hadîth n°5592. N.D.T.
[7] Dans un hadîth sahîh/authentique rapporté dans « *sahîh sunan ibn mâdjah* », hadîth n° 347, nous apprenons qu'il s'agit de tombes fraichement creusées. N.D.T.
[8] Le commentateur de « *sunan ibn mâdjah* », Chaykh As-Sindî, a dit : « C'est-à-dire, une chose en laquelle ils voyaient une pénibilité à s'en éloigner (prémunir, préserver). » Qu'Allâh nous en préserve. N.D.T.
[9] Dans d'autres versions authentiques nous trouvons d'autres expressions : « *lâ yastabri u* », c'est-à-dire : il ne s'abstenait pas, ne s'interdisait pas… ! et aussi : « *lâ yastanzahu* », le commentateur de « *sunan ibn mâdjah* », Chaykh As-Sindî, a dit : « […] il n'évitait pas et ne se méfiait pas des [éclaboussures de l'urine] sur lui et As-Suyûtî a dit : « Il ne s'abstenait pas, ne se purifiait pas (lâ yatatahhar) et ne s'en écartait pas […]. » N.D.T.
[10] D'après le « *Petit Robert* », il s'agit de : « la feuille de palmier » N.D.T.
[11] Ou : « ne durcissent ». N.D.T.
[12] L'auteur renvoie le lecteur à : « *fath al-bârî* ». N.D.T.

« Ces deux [morts], sont dans le châtiment et [la raison] n'est pas grande. En effet ! ils sont dans le châtiment à cause de la médisance et de l'urine (bawl). »

(Chaîne de transmission authentique). »

Les deux Chaykh [Al-Bukhârî[14] et Muslim] ont rapporté que le Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui- a dit dans son sermon (khutbah) au cours du pèlerinage d'adieu (hajjah al-wadâʾ) :

« Certainement ! votre sang (dimâ akum), vos biens (amwâlakum), votre honneur (aʿrâdakum) sont pour vous, sacrés (harâm) comme la sacralité (hurmah) de votre jour-ci, votre mois-ci et votre contrée-ci. N'ai-je donc pas transmis ? »

Dans les « Sunan » d'Abî Dâwud[15], ʿÂichah -l'Agrément d'Allâh sur elle- rapporte : « J'ai dit au Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui- : « Cela ne te suffit pas que Safîyyah [soit] comme ceci et cela ? » Elle voulait [insinuer] : qu'elle était petite [de taille] (qasîrah). Il répondit :

« Là ! si l'on devait mêler (muzidja) ta parole à la mer, elle l'aurait [complètement] modifiée (lamazadjathu[16]). »

Et dans le hadîth de Muʾâdh -l'Agrément d'Allâh sur lui- : le Messager d'Allâh -Prière et Salut d'Allâh sur lui- lui dit :

« Que ta mère te perde[17] ! et [qu'elle est la cause qui] fait basculer les gens sur leur visage - *ou il aurait dit :* ***sur leur deux narines - [dans le Feu de l'Enfer[18]] si ce n'est qu'à cause de ce que leur langue ont fauché ? »***

(Rapporté par Ahmad et At-Tirmidhî et d'autres)

[13] Sahîh. Voir : « *sahîh sunan an-nasâ î* », hadîth n° 31, 2068 et 2069. Aussi : « *sahîh sunan abî dâwud* », hadîth n°20. N.D.T.
[14] Sahîh. Voir : « *sahîh al-bukhârî* », hadîth n°6551, 5583… et « *sahîh muslim* », hadîth n°3180… N.D.T.
[15] Sahîh. Voir : « *sahîh sunan abî dâwud* », hadîth n°4875. N.D.T.
[16] Dans le commentaire de « *sunan abî dâwud* » intitulé : « *ʿawn al-maʾbûd* », l'auteur nous explique la signification de l'expression « *[…] elle l'aurait [complètement] modifiée (lamazadjathu).* » Il dit : « C'est-à-dire [que si sa parole avait été mélangée à l'eau de mer, elle] aurait pris le dessus sur cette dernière, elle l'aurait changée et altérée. » Bien sûr, la réponse du Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui- à ʿÂichah -l'Agrément d'Allâh sur elle- n'est pas une raison pour la détester ou l'insulter comme cela est le cas chez les chiites -qu'ils reçoivent d'Allâh ce qu'ils méritent-. Elle demeurera à jamais notre Mère bien-aimée et nombreux sont les ahâdîth mentionnant ses mérites. N.D.T.
[17] Ce noble Compagnon lui demanda : « Est-ce qu'on sera tenus responsables (mu âkhadhûn) de ce que nous disons ? » et là, le Messager d'Allâh -Prière et Salut d'Allâh sur lui- lui répondit : voir ci-dessus. Il s'agit d'une expression arabe et par elle, aucun mal n'est souhaité à la personne même si la tournure de la phrase semble dire le contraire et il en est de même pour d'autres expressions répandues chez les Arabes comme : « taribat yadak », « qâtalahu-llâh ». Voir : « *lisân al-ʿarab* ». N.D.T.
[18] Ce qui est entre crochets est la version de Tirmidhî. Elle est sahîh/authentique. Voir : « *sahîh sunan at-tirmidhî* », hadîth n°2616. N.D.T.

Et dans un autre hadîth :

« La plus grande usure (ribâ) c’est de [s’] autoriser [à attaquer] l’honneur du musulman. »

Rapporté par Abû Dâwud[19] et puis il psalmodia la Parole du Très-haut :

(Et ceux qui offensent[20] les croyants et les croyantes [...])

(Coran: 33/58)

Ibn Abî Ddunyâ et Al-Bayhaqî ont rapporté[21] du Prophète -Prière et Salut d’Allâh sur lui- :

« La médisance est plus grave (achadd) que la fornication (zinâ). »

On lui dit : « Comment cela !? » Il répondit :

« Lorsque l’homme fornique, il peut se repentir et Allâh acceptera de lui, alors que le médisant ne peut être pardonné tant que ne lui a pas pardonné la personne sur laquelle il a médit. »

(Al-Mundhirî dit : « Vraisemblablement, [le hadîth] est « mawqûf[22] ».)

D’après Ahmad, le Prophète -Prière et Salut d’Allâh sur lui- passa près d’une tombe dont l’occupant était dans le châtiment (yueʿadhdhab). Il dit [de lui] :

« Celui-ci mangeait la chair des gens. »

Al-Hâfiz Ibn Hadjar a dit[23] : « Les rapporteurs [de ce hadîth] sont dignes de confiance. » Il dit : « Il mangeait la chair des gens et cela certifie (yusaddiq) [qu’il s’adonnait à] la calomnie (namîmah) et la médisance (ghîbah). »

---

[19] L’auteur renvoie le lecteur au livre intitulé : « *az-zawâdjir* ». Il est cité : « rapporté par Abû Dâwud » mais c’est une autre version pratiquement identique que j’ai trouvé. Elle est la suivante : ***« La plus grande usure c’est de tenir, sans raison, des propos diffamatoires (istitâlah) sur l’honneur (ʿird) du musulman. »***. Voir : « *sahîh sunan abî dâwud* », hadîth n°4876. N.D.T.

[20] En arabe, (yu’dhûna) du verbe (âdhâ) > « nuire, faire du mal à quelqu’un... » Au sens figuré : « léser, offenser, préjudicier… ». Il y a même l’expression : « âdhâ as-samʾ », c’est-à-dire : « blesser les oreilles [par de méchants mots…] ». Voir : « *Dictionnaire de Référence* », version 2, arabe/français et français/arabe.

[21] Après recherche, il est clair que ce hadîth est très faible/daʿîf djiddan d’après Chaykh Al-Albânî. Voir : « *silsilah al-ahâdîth ad-daʿîfah* » (le résumé), volume 4, hadîth n°1846. N.D.T.

[22] Le « mawqûf (arrêté) » est un hadîth dont la chaîne de transmission remonte (finit) à un Compagnon. N.D.T.

[23] L’auteur renvoie le lecteur a : « *fath al-bârî* ». N.D.T.

Abû Dâwud[24] a rapporté d'après Anas Ibn Mâlik -l'Agrément d'Allâh sur lui- que : « Le Messager d'Allâh -Prière et Salut d'Allâh sur lui- a dit :

« Lorsqu'on m'éleva [aux cieux] je suis passé près d'un groupe [de gens]. Ils avaient des ongles (azâfir) de cuivre (nuhâs) [avec lesquels] ils écorchaient leur visage et leur poitrine. Je dis : qui sont-ils ô Djibrîl ? Il [me] répondit : « Ceux-là, mangeaient la chair (luhûm) des gens et diffamaient leur honneur. »

Abû Bakr Al-Ismâʿîlî[25] a rapporté d'après Ibn ʿUmar -l'Agrément d'Allâh sur eux deux- que le Messager d'Allâh -Prière et Salut d'Allâh sur lui- a dit :

« Ô vous qui avez cru[26] par [vos langues] alors que la Foi (îmân) n'a pas débordé dans [vos] cœurs ne dénigrez pas (lâ taghtâbû) les musulmans et ne leur portez pas atteinte (lâ tattabiʿû ʿawrâtihim[27]) car celui qui le fait, Allâh se chargera de lui en le dévoilant (yafdahhu[28]) au sein de sa [propre] habitation (rahl[29]). »

---

[24] Sahîh. Voir : *« sahîh sunan abî dâwud »*, hadîth n°4878. N.D.T.
[25] L'auteur dit : « Rapporté du *« tafsîr ibn kathîr »* ». N.D.T.
[26] Dans : *« ʿawn al-maʾbûd »*, le commentateur de *« sunan abî dâwud »*, dit : « Il y a là, un avertissement (tanbîh) que médire sur un musulman, fait partie des attributs (chiʿâr) de l'hypocrite (munâfiq) mais pas du croyant (mu'min). » N.D.T.
[27] Toujours, le commentateur de *« sunan abî dâwud »*, dit : « C'est-à-dire n'examinez pas (lâ tadjassasû) leur vice (ʿuyûb) et défauts (masâwi'). » Egalement, le commentateur de *« sunan at-tirmidhî »* dit, dans : *« tuhfah al-ahwadhî »* : « [C'est-à-dire,] au sujet de ce que vous ignorez et ne dévoilez pas ce dont vous avez connaissance. » Cela nous concerne vraiment, surtout en ces moments. Prenons garde ! N.D.T.
[28] Le commentateur de *« sunan abî dâwud »* dit : « « yafdahhu » [est issu] du [verbe] « fadaha/démasquer » comme « manaʿa », c'est-à-dire que ses défauts seront mis à jour [par Allâh]. » N.D.T.
[29] Il dit également : « [C'est-à-dire,] même s'il se trouve dérobé du regard (makhfî) des gens au cœur (wasat) de sa demeure. […] » Dans une autre version hasan sahîh, à la place de *« rahl »* on trouve : *« bayt »*, c'est-à-dire, demeure, maison, foyer… Voir : *« sahîh sunan abî dâwud »*, hadîth n°4880. N.D.T.

CE QUI A ETE RAPPORTE A [SON] SUJET DE LA PART DES COMPAGNONS

[Beaucoup de leurs paroles ont été rapportées], parmi elles :

ʿUmar Ibn Al-Khattâb -l'Agrément d'Allâh sur lui- entra auprès de Abî Bakr As-Siddîq -l'Agrément d'Allâh le Très-haut sur lui- pendant que celui-ci tirait (yadjbadh) sa langue (lisân). ʿUmar lui dit : « Cesse (mah) ! qu'Allâh te pardonne. » Il lui répondit :

« Elle a été pour moi que source [de maux]. »

ʿUmar -l'Agrément d'Allâh sur lui- disait :

« Tenez-vous-en à l'évocation (dhikr) d'Allâh car elle est une guérison (chifâ') et prenez garde à mentionner les gens (nâs) car [cette habitude] est une maladie (dâ'). »

CE QUI A ETE RAPPORTE A [SON] SUJET DE LA PART DES SUIVANTS ET DE LEURS SUCCESSEURS

[Beaucoup de leurs paroles ont été rapportées]. Qatâdah -la Miséricorde sur lui- a dit[30] :

« On nous a rappelé que le châtiment de la tombe (ʿadhâb al-qabr) [se divise en] trois tiers : un tiers [à cause] de la médisance, le deuxième [à cause] à l'urine et le troisième, [à cause] de la calomnie (namîmah). »

Al-Qurṯubî a transmis l'unanimité (idjmâʾ[31]) au sujet du fait que la médisance fait partie des [péchés] majeurs (kabâ ir).

Et parmi ces grands [péchés, on peut citer,] à titre d'exemple ; la fornication (zinâ), la consommation de [toutes les sortes de] liquides enivrants (muskir), le vol (sariqah), coupage des liens familiaux (qaṯîʿatu-rraẖim), l'ingratitude (ʿuqûq) et autres [gravités]. Nous cherchons protection auprès d'Allâh dans le fait de persévérer (tamâdî) sur la futilité (bâṯil).

L'Imâm An-Nawâwî -la Miséricorde d'Allâh sur lui- a dit[32] :

« Médire sur une personne (mar') [c'est évoquer] ce qu'elle réprouve (yakrah), que cela soit sur son corps (badan), dans sa religion (dîn), [ses affaires] mondaines (dunyâ), son essence (nafs), sa constitution physique (khalq), sa nature [d'être] (khuluq), ses biens (mâl), ses parents (wâlid), sa progéniture (walad), son épouse (zawdjah), son servant (khâdim), ses vêtements (thawb), ses mouvements (ẖarakah), sa loquacité (ṯalâqah), les traits de son visage (ʿubûs) et autres que cela... »

Ibn H̲adjar[33] a dit :

« Ta langue est ton lion (asad), si tu le lâches (aṯlaqtahu) il te dévorera (farasak) et si tu le retiens (amsaktahu) tu en seras préservé (ẖarasaka). »

Il est raconté [cette anecdote] : un groupe de personnes passa près d'un ermite (râhib) dans sa tour (ṣumʿah). Ils lui dire : « Quel est ton nom. » Il répondit :

« Geôlier (sajjân). »

[30] L'auteur renvoie le lecteur au livre : « *az-zawâdjir* ». N.D.T.
[31] Ou bien : « *consensus* ». Voir page 5, note n°2. N.D.T.
[32] L'auteur renvoie le lecteur à : « *fath̲ al-bârî* ». N.D.T.
[33] L'auteur renvoie le lecteur à : « *charh̲ al-arbaʿîn* ». N.D.T.

Ils [lui] dirent : « Et pourquoi cela !? » Il répondit [de nouveau] :

« Je tiens prisonnière ma langue afin qu'elle ne blesse pas les gens. »

Il est rapporté[34] de Maʾrûf Al-Karkhî -la Miséricorde d'Allâh sur lui-, que lorsqu'un individu dénigrait un autre en sa présence, il lui criait (sâha) :

« Remémore-toi, le coton (qutn[35]), le « hanût[36] », le linceul (kafan) lorsque tu mourras et qu'ils seront déposés sur toi ! »

Vois mon frère ! comment ce connaisseur (ʿârif) a craint pour la Foi[37] [de cet homme] et [que] ses bonnes actions (ʿamal as-sâlih) soient [accordées] à celui qui a été dénigré.

Al-Hasan Al-Basrî -la Miséricorde d'Allâh le Très-haut sur lui- a dit[38] :

« Lorsque tu trouves un homme entrain de se préoccuper (yachtaghil) des vices d'autrui en délaissant les siens, sache qu'il a été puni par Allâh pour sa fourberie (mukira bihi). »

Et il dit [également] :

« Par Allâh ! la médisance [engendre des] dégâts (fasâd) [au niveau de] la Religion du serviteur (ʿabd) plus rapidement que [la digestion] des aliments (âkilah) dans l'organisme (djasad). »

Crains Allâh ô serviteur d'Allâh, éloigne-toi de ces agissements (khaslah) répréhensibles (dhamîmah). Prends garde de médire sur les créatures (khalq). Ne sois pas induit en erreur (lâ taghtar) par celui puni par Allâh pour sa fourberie alors qu'il ignore [son état]. Ne distribue pas (lâ taqsam) [à cause de ta médisance, la rétribution] de tes bonnes actions (hasanât) à untel ou unetelle [ou bien, tu t'en] retrouveras dénué (faqîr[39]) le Jour de la Résurrection (yawm al-qiyâmah) ! Nous cherchons protection auprès d'Allâh contre l'abandon (khidhlân) et la faiblesse (duʾf) de notre clairvoyance (basîrah).

---

[34] L'auteur renvoie le lecteur à : *« hilyah [al-awliyâ'] »*. N.D.T.
[35] On l'utilise dans la toilette du défunt. N.D.T.
[36] Il s'agit de tous parfums (encens, myrrhe, musc...) servant à embaumer la dépouille mortelle pour l'en éloigner de toute odeur désagréable. N.D.T.
[37] Il est connu chez les Gens à la Saine Croyance, que la Foi augmente pour plusieurs raisons (obéissance à Allâh, multiplication d'actes surérogatoires…) et elle peut aussi diminuer (désobéissance au Créateur, croissance des péchés…). Enfin, elle peut se manifester au niveau du cœur (croyance en Allâh, Ses anges Ses Envoyés, Ses Livres, au Jour dernier, en la Prédestination bonne ou « mauvaise »…), au niveau de la parole (attestation de foi, évocation d'Allâh…) et puis au niveau des actes (prière, acquittement de l'aumône obligatoire, jeûne, accomplissement du pèlerinage…). N.D.T.
[38] L'auteur renvoie le lecteur à : *« al-bidâyah wa an-nihâyah »*. N.D.T.
[39] Ou : *« pauvre »*. N.D.T.

La plus dangereuse des médisances est celle [concernant] les gens âgés ou Savants (chuyûkh), les Gens de science (ʿulamâ'), ceux en quête de savoir (talabatu-lʿilm[40]) même s'il leur arrive de se tromper (akhtâ') quelques fois, car la perfection (kamâl), appartient à Allâh -Gloire à Lui et élevé soit-Il- et l'infaillibilité (ʿismah) est pour les Prophètes [uniquement].

Ibn ʿAsâkir a dit :

« Celui qu'Allâh éprouve par la médisance des Gens de science, Il l'éprouve [aussi] par la mort (mawt) du cœur (qalb). »

Nous cherchons protection auprès d'Allâh contre la mort du cœur.

Ibn Hadjar Al-Haytamî Al-Makkî a dit[41] :

« Il est bien évident que la médisance est [une] maladie opérant (faʿâʿâl) [au sein de l'homme] et le poison (samm) présent dans les langues (alsun) est plus doux (ahlâ) que les péchés [linguaux] (zalâl). Celui a qui a été accordé l'ensemble de la science[42] -Prière et Salut d'Allâh sur lui- l'a rendue égale (ʿadîl[43]) à l'usurpation de biens (ghasb al-mâl) et l'assassinat (qatl an-nafs) par sa parole :

« Le sang et l'honneur d'un musulman par rapport à un autre sont sacrés.[44] » »

[40] Voir ma traduction de l'épître intitulée : « الرَّكَائِزُ الْعَشْرُ لِلتَّحْصِيلِ الْعِلْمِيِّ - *Les dix bases pour une [bonne] acquisition scientifique* » du Chaykh ʿAbdu-llâh Ibn Salfîq Az-Zafîrî et préfacée par Chaykh Ahmad Ibn Yahyâ An-Nadjmî. N.D.T.
[41] L'auteur renvoie le lecteur à : *« az-zawâdjir »*. N.D.T.
[42] C'est comme cela que j'ai traduit. En arabe : « djawâmiʾ al-kalâm ». N.D.T.
[43] Ou : « équivalente ». N.D.T.
[44] Voir : *« sahîh sunan abî dâwud »*, hadîth n°4882 et *« sahîh sunan at-tirmidhî »*, hadîth n°2010. N.D.T.

FATWAH DE CHAYKH AL-ISLÂM IBN TAYMÎYYAH

Question :

La médisance est-elle autorisée en particulier à l'égard de certaines gens et quel est le statut [religieux] (hukm) de cela ? Répondez-nous par une réponse simplifiée (mabsût) afin [qu'elle] soit portée à la connaissance de ceux qui ordonnent le bien et réprouvent le mal (al-âmirûna bi-lmaʾrûfi wa-nnâhûna ʿani-lmunkar) ?

Réponse[45] :

La louange est à Allâh, Maître des Mondes. Le principe (asl) de la parole (kalâm) dans ce sujet est de savoir que la médisance, est comme ce qui a été clarifié (fassara) par le Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui- dans le hadîth authentique dans lequel il fut interrogé au sujet de la médisance. Il répondit :

« C'est mentionner sur ton frère ce qu'il déteste [voir révélé sur son compte]. »

On [lui] dit : « Ô Messager d'Allâh ! et si dans ce que je dis à son sujet est vrai ? » Il dit -Prière et Salut d'Allâh sur lui- :

« Si cela s'avère vrai, alors tu l'auras dénigré et si cela est faux tu l'auras faussement accusé. »[46]

[Le Messager d'Allâh] -Prière et Salut d'Allâh sur lui- a démontré (bayyana) la différence (farq) entre la médisance (ghîbah) et la fausse accusation (buhtân) et que mentir à l'égard de quelqu'un c'est l'accuser faussement. Le mensonge (kadhib) à l'égard d'autrui (chakhs) est entièrement prohibé (harâm) qu'il soit musulman ou non (kâfir) mais les mensonges (iftirâ') sur le compte du croyant (mu'min) sont encore bien plus graves (achadd).

[Cet] aspect prohibitif, [est expliqué par] le fait qu'il y a [entre eux, un lien] fraternel (ukhuwwah) en matière de Foi. C'est pour cela qu'il a durci (taghallaza) [l'acte de] médisance selon (hasab) la situation (hâl) du croyant. [Donc, si la] Foi [de ce dernier] est importante (aʾzam), [alors] son dénigrement (ightiyâb) sera plus grave (achadd) [en conséquences].

---

[45] L'auteur nous informe qu'il s'agit d'un résumé et il renvoie le lecteur à : *« madjmûʿah ar-rasâ il wa al-masâ il »*. N.D.T.
[46] Voir note page 5, note n°3. N.D.T.

PAROLE D'IBN AL-QAYYIM

Il dit[47] -la Miséricorde d'Allâh sur lui- :

« Chaque membre (ʿudw) est concerné par un châtiment (ʿadhâb) qui lui sied. Les lèvres (chafâh) des diffamateurs (mughtâbîn) seront ciselées (tuqrid) par des ciseaux (maqârid) pour avoir déchiqueté (mazzaqa) la chair des gens[48] et diffamé leur honneur. »

Ô toi qui désires le salut (nadjâh), vois la parole de cet Imâm -que la Miséricorde d'Allâh soit sur lui-, la façon dont il a mentionné celui qui porte préjudice aux gens par des propos sortant d'entre les lèvres [et le] châtiment [qui leur est réservé] dans l'isthme (barzakh[49]) [qui n'est autre que le] cisaillement des lèvres à l'aide d'un ciseau de feu. Nous cherchons protection auprès d'Allâh contre le Feu [de l'Enfer].

Sache, ô mon frère -qu'Allâh nous préserve de tout mal- que le plus bel exemple (uswah al-hasanah) est Muhammad -Prière et Salut d'Allâh sur lui-, les Califes Bien-guidés (al-khulafâ' ar-râchidûn[50]), le restant des Compagnons du Prophète (sahâbah) puis ceux venus après eux, parmi les Successeurs (tâbi'în) qui les ont suivis dans la Bien (ihsân) -l'Agrément d'Allâh sur eux-.

Quant à celui qui connaît la Sunnah et qui continue [malgré cela] à appliquer ce qui concorde avec ses passions (hawâh) alors il convient à la personne raisonnable (ʿâqil) de s'en éloigner le plus possible (kull al-buʾd), de ne pas le prendre pour compagnon (sâhib) car la Sunnah a été comparée par les Gens de science à l'arche de Nûh (Noé) ; celui qui y monte est préservé (nadjâ) tandis que celui qui s'en détourne est noyé (gharaq).

---

[47] L'auteur renvoie le lecteur à : *« tuhfah al-wadûd »*. N.D.T.
[48] Les gens qui parlent sur d'autres sont comparables à des cannibales. N.D.T.
[49] A la base, il s'agit d'une : « langue de terre resserrée entre deux mers ou deux golfes et réunissant deux terres. ». Voir : *« Le Petit Robert »*. Religieusement, il s'agit d'une vie après celle des mortels en cet Univers. Autrement dit, c'est une vie intermédiaire et temporaire qui précède une autre définitive et éternelle au Paradis ou en Enfer. N.D.T.
[50] Il s'agit des quatre premiers Califes de l'Islâm. Ils sont tous liés au Prophète -Prière et Salut d'Allâh sur lui- et promis au Paradis. Il s'agit dans l'ordre, de : Abû Bakr As-Siddîq, Al-Fârûq ʿUmar Ibn Al-Khattâb, ʿUthmân Ibn ʿAffân Dhû-Nnurayn, ʿAlî Ibn Abî Tâlib Abû Turâb. Qu'Allâh leur accorde Son Agrément ainsi qu'à l'ensemble des Compagnons hommes et femmes sans exception. N.D.T.

AU SUJET DE LA CALOMNIE

Quant à la calomnie (namîmah) -qu’Allâh nous en préserve-, elle est la flèche (sahm) de l’assassin (qâtil) et la maladie chronique (dâ’ al-ʿudâl). Dans la bouche (afwâh) des ignorants (djuhhâl) elle est bien meilleure (ahlâ) que les lapsus [linguaux] (zalâl).

La calomnie [consiste] à porter la parole de certaines gens à d’autres dans le but (qasd) [de faire naître] la discorde (ifsâd) entre eux. Le calomniateur (nammâm) est à l’opposé de ce qu’Allâh a ordonné, [en l’occurrence :] la réconciliation (islâh) entre les croyants. Le Très-haut a dit :

(Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde (aslihû) entre vos frères […])

(Coran : 49/10)

Le calomniateur est à l’opposé de cette [Injonction Divine] car il œuvre pour la discorde entre musulmans et Allâh -Gloire à Lui et élevé soit-Il- dit :

([…] ***maintenez la concorde entre vous […])***

(Coran : 8/1)

Le calomniateur, trouble l’harmonie (dhât al-bayn[51]), [ce qui engendre] la rupture des relations (hâliqah[52]) comme ce qui a été rapporté dans le hadîth[53].

---

[51] Ou : « *l’union* ». N.D.T.

[52] Ou : « *l’animosité* ». N.D.T.

[53] Après recherche, je suis tombé sur deux hadîth et je pense que c’est à l’un d’entre eux que l’auteur fait allusion et Allâh est plus Savant. Les voici :

1) D’après Abî Hurayrah -l’Agrément d’Allâh sur lui- : « Le Prophète -Prière et Salut d’Allâh sur lui- a dit : ***« Prenez garde à troubler la concorde [ou bien ce sera] la rupture (hâliqah). »*** ». Le hadîth est hasan/bon. Voir : « *sahîh sunan at-tirmidhî* », hadîth n°2508.

2) D’après Abî Ddardâ’ -l’Agrément d’Allâh sur lui- : « Le Messager d’Allâh -Prière et Salut d’Allâh sur lui- a dit : ***« Ne vous indiquerai-je pas ce qui est meilleur (afdal) en degré (daradjah) que le jeûne (siyâm), la prière et l’aumône (sadaqah) ? »*** [Les présents] dirent : « Certainement que oui ! » Il dit : ***« Etablir la concorde [entre les gens] car la troublée, [c’est provoquer] la rupture (hâliqah). »*** ». Le hadîth est sahîh. Voir : « *sahîh sunan at-tirmidhî* », hadîth n°2509. Et comme l’a expliqué le commentateur de : « *sunan at-tirmidhî* » dans : « *tuhfah al-ahwadhî* », « al-hâliqah », c’est la rupture [entre eux] dans la Religion (dîn) mais cela peut être aussi la rupture des liens familiaux et se causer réciproquement du tort (tazâlum). N.D.T.

SON INTERDICTION DANS LE CORAN ET LA SUNNAH

L'interdiction de la calomnie a été citée dans le Coran Majestueux (ʿaẕîm). Le Très-haut dit :

(grand diffamateur[54] (hammâz), grand colporteur de médisance[55], (namîm))

(Coran : 68/11)

Ibn Kathîr -la Miséricorde d'Allâh sur lui- a dit : « C'est-à-dire, il allait et venait chez les gens et semait la zizanie (yuharrach) entre eux et [cela est] la rupture (hâliqah). »

Il est dit que la Parole d'Allâh -Gloire à Lui et élevé soit-Il- suivante, concerne la femme de Abî Lahab :

([…] la porteuse de bois (hatab))

(Coran : 111/4)

Elle avait [l'habitude] de colporter (tanqul) les paroles (hadîth), autrement dit, elle était calomniatrice (nammâmah) et la calomnie (namîmah) a aussi été appelée « hatab[56] » car elle attise (tachʿal) le feu [entre les gens].

[Le Messager d'Allâh] -Prière et Salut d'Allâh sur lui- a dit :

« Quant à l'autre, il calomniait (namîmah) par-ci et par-là). »

(Rapporté par Al-Bukhârî[57])

D'après Ibn Masʿûd -l'Agrément d'Allâh sur lui- : « Le Messager d'Allâh -Prière et Salut d'Allâh sur lui- a dit :

« Que personne ne m'informe sur l'un de mes Compagnons de quoi que ce soit. J'aime bien me présenter à vous avec une opinion saine[58]. »

(Rapporté par At-Tirmidhî et Abû Dâwud[59])

[54] Autre traduction : ***(grand médisant, dénigreur […])***. N.D.T.
[55] Autre traduction : ***([…] grand calomniateur)***. N.D.T.
[56] Bois, bûche… N.D.T.
[57] Voir : « *sahîh al-bukhârî* », hadîth n°6052. N.D.T.
[58] C'est de cette façon que j'ai traduit. En arabe l'expression est la suivante : « *salîm as-sadr* ». Et Allâh est plus Savant. N.D.T.

Ibn ʿAbbâs -l'Agrément d'Allâh sur eux deux- a dit :

« Celui qui te colporte [la] parole [d'autrui] à ton sujet, alors fais attention à lui. »

Et ʿAbdu-llâh Bn Al-Mubârak -la Miséricorde d'Allâh sur lui- a dit :

« Le fils d'adultère (walad az-zinâ) ne [cherche pas à] dissimuler (lâ yaktam) les paroles [des autres sur ton compte]. »

[59] Voir : « *sahîh sunan abî dâwud* », hadîth n°4860 mais il est daʿîf/faible et : « *sahîh sunan at-tirmidhî* », hadîth n°3896 et il est daʿîf al-isnâd/faible au niveau de la chaîne de transmission. Ahmad l'a aussi rapporté dans son « *musnad* », hadîth n°3571.

LES EFFETS DES PECHES [SUR L'HOMME]

Si Allâh veut, nous allons conclure [cette épître en mentionnant] ce que les péchés (maʾsîyah) produisent (tuwarrithu[60]) [sur l'homme[61]] :[62]

Parmi [ces effets] : les péchés, engendrent forcément, l'avilissement (dhull) car l'estime (ʿizz[63]) [réside] dans l'obéissance (tâʿah) à Allâh le Très-haut. Et comme l'a dit ʿAbdu-llâh Bn Mubârak :

« Je me suis rendu compte que les péchés (dhunûb) font mourir (tamît) le cœur

Et persévérer sur ces derniers (idmân) engendrent l'avilissement

Alors que les délaisser (tark) c'est faire vivre [le] cœur (hayah)

Mais le mieux (khayr) pour ton âme (nafs), c'est [la contraindre] à s'en détourner (ʿisyân) »

Parmi [ces effets] : ils altèrent (tufsad) la raison (ʿaql) car elle [a besoin] de lumière (nûr[64]).

Parmi [ces effets] : s'ils ne cessent d'augmenter (kathurat), ils finiront par laisser une empreinte (tubiʿa) sur le cœur de leur auteur (sâhib).

Parmi [ces effets] : ils éteignent (tutfa') l'ardeur de la jalousie (nâr al-ghîrah[65]).

Parmi [ces effets] : [ils sont la cause de] la disparition de la pudeur (hayâ'[66]).

Parmi [ces effets] : ils amoindrissent dans le cœur, la magnificence (taʾzîm) [éprouvée à l'égard] du Seigneur -exalté soit Sa Grandeur-.

Parmi [ces effets] : ils déclenchent une terrible morosité (wahchah) dans le cœur [au point que] le pécheur la ressentira dans [toute] sa personne (nafs).

Parmi [ces effets] : ils rendent l'âme méprisable (tusaghghar) et la métamorphosent (taqammus).

Parmi [ces effets] : [ils engendrent] la fin (suqût[67]) du prestige (djâh), du rang (manzilah) et de la noblesse (karâmah[68]) auprès d'Allâh et de Ses créatures.

Parmi [ces effets] : ils rendent leur auteur parmi [les gens] abjects (safalah) après avoir été respectables (mahîb).

[60] Ou : « *engendrent* ». N.D.T.
[61] Aussi bien sur l'homme que sur les Relations avec Allâh le Très-haut ! N.D.T.
[62] L'auteur informe le lecteur que ces effets sont mentionnés par Ibn Al-Qayyim dans : « *al-djawâb al-kâfî* ». N.D.T.
[63] Ou : « *considération* ». N.D.T.
[64] Ou : « *clarté* ». N.D.T.
[65] La jalousie juste et non pas celle avec une mauvaise intention. L'homme n'éprouvera plus de jalousie pour sa religion et les siens. N.D.T.
[66] La pudeur en matière de religion. N.D.T.
[67] Ou : « *disparition* ». N.D.T.
[68] Ou : « *dignité* ». N.D.T.

Parmi [ces effets] : la dénaturation (maskh) du cœur et gloire à Allâh ! combien de personnes ont le cœur dénaturé (mamsûkh) et renversé (mankûs) sans qu'ils ne s'en rendent compte (lâ yachʿur) et combien [d'autres gens sont] éprouvés (maftûn) par les éloges (thanâ'[69]) [excessives] qui leur sont faites, affectés (maghrûr) parce que dissimulés (satr) par Allâh et séduits (mustadridj[70]) par les Bienfaits (niʿam) d'Allâh à leur égard ?

C'est ce qui m'a été possible de rassembler dans cette modeste (yasîrah) épître.

Nous espérons d'Allâh, le Généreux, le Sublime qu'Il rende cette épître exclusivement pour [la recherche] de Son Noble Visage. Qu'Il fasse profiter par elle, celui qui la lit et celui à qui elle est lue. Qu'Il assiste celui qui aide à sa propagation auprès de ses frères musulmans ; qu'Il lui pardonne, le rétribue et le récompense par du bien[71].

Et que la Prière et le Salut d'Allâh soient sur Muhammad, sa Famille et ses Compagnons.

[69] Ou : « *panégyriques* ». N.D.T.

[70] C'est comme cela que j'ai traduit ce terme. Il est mentionné dans : « *lisân al-ʿarab* » que lorsque les trésors (kunûz) de Chosroês (kisrâ) ont été présentés à ʿUmar Bn Al-Khattâb -l'Agrément d'Allâh sur lui-, il dit : « Seigneur ! je cherche protection auprès de Toi d'en être séduit (mustadridj) car je t'entends dire : ***([…] Nous allons les conduire graduellement (sanastadridjuhum) vers leur perte par des voies qu'ils ignorent.)*** (Coran: 7/182). » N.D.T.

[71] Ô Seigneur, fais que je sois compté parmi eux ! C'est ce que j'ai pu traduire à mes frères et sœurs. J'espère en Allâh le Très-haut que cette traduction a été réussie. Si c'est le cas, alors je loue mon Seigneur pour ce Bienfait et si je me suis trompé alors qu'Il me pardonne, m'envoie des conseillers sincères et augmente mon savoir. Il est le Savant et Celui qui écoute parfaitement. Âmîn. N.D.T.

2

النَّصَائِحُ الْمُفِيدَةُ فِي تَحْرِيمِ الْغِيبَةِ وَ النَّمِيمَةِ

Des Conseils Profitables sur l’Interdiction de la Médisance et la Calomnie.

« an-nasâ ihu-lmufîdatu fî tahrîmi-lghîbati wa-nnamîmati »

« [...] Il s’agit là, d’un aperçu (nabdhah) modeste touchant à l’interdiction de la médisance (ghîbah) et de la calomnie (namîmah) et la clarification (bayân) de leur prohibition ainsi que la mention de preuves (adillah) du Noble Coran, de la Sunnah (Tradition Prophétique) et du Consensus (idjmâ ͗) des Savants sur le sujet. [...] »